

AVIS CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes N°AURA-2017-E-016

séance du 18 mai 2017

**Concernant la révision des listes d'espèces déterminantes ZNIEFF Mammifères
Zone Massif Central Auvergne Rhône-Alpes**

Lors de sa séance du 18 mai 2017, la commission Massif central du CSRPN Auvergne–Rhône-Alpes a donné un **avis favorable** à la révision des listes d'espèces déterminantes ZNIEFF Mammifères – Zone Massif Central Auvergne Rhône-Alpes.

I – Contexte et objet de la demande

Cette demande fait suite au projet de révision des listes d'espèces déterminantes de la DREAL Auvergne-Rhône Alpes pour les ZNIEFF. Ce rapport lancé le 9 mai 2016 a été effectué par trois associations (Chauve souris auvergne, GMA, LPO) appuyé par des experts lors de plusieurs réunions. Nous avons en notre possession un rapport intermédiaire de 37 pages comprenant les comptes-rendus des réunions. Les Mammifères ne sont pas traités dans leur ensemble mais scindés en deux groupes : Chauve-souris et autres mammifères.

II – Présentation de la demande

Contrairement à ce qu'il est écrit en titre des pages, ce rapport concerne l'ensemble des Mammifères et pas uniquement les Chiroptères. Cependant le rapport nous semble plus détaillé pour ces derniers.

Le travail a consisté à mettre en œuvre les critères nationaux des espèces déterminantes sur les espèces et d'opérer, à cette occasion, un toilettage des listes existantes sur l'Auvergne et la partie Massif Central de Rhône-Alpes. Une évaluation des conséquences des premières propositions d'ajustement des listes sur les ZNIEFF est ensuite effectuée. Ont été utilisées, les listes rouges existantes. Ne sont citées dans le rapport que celles des Chiroptères qui sont les plus récentes de 2015, publiées dans l'atlas avec les autres mammifères. Celle des mammifères de Rhône-Alpes date de 2005. Ont été utilisées aussi les bases de données associatives, renforcées à l'occasion de la parution de l'Atlas des Mammifères d'Auvergne, et les avis d'experts.

On peut noter que pour certains Mammifères les données sont cependant encore fragmentées, il manque l'origine des données et certaines structures n'en ont pas fourni. Pour les Chiroptères, les données peuvent être incomplètes suite à des problématiques d'identification (voir page 9 du rapport).

Ont été restitués :

- Une note méthodologique
- Un tableau de résultats par espèce et critère

- Une proposition de nouvelle liste

Pour l'établissement des critères, ont été pris en compte :

- La part populationnelle et le degré d'endémisme (indice de responsabilité)
- la rareté et l'originalité (zone d'occurrence et zone d'occupation)
- la sensibilité (résistance et résilience).

Ce travail a permis de mettre à jour la liste des espèces déterminantes.

Lors de l'élaboration, les débats ont eu lieu au sein du comité d'experts au sujet de plusieurs espèces sur le maintien, le retrait et l'ajout de certaines espèces. Le CSRPN s'est interrogé sur le retrait de la liste de l'hermine, espèce que l'on rencontre préférentiellement (dans le Massif Central) dans les zones ouvertes de moyenne montagne. Sa présence nécessite une certaine qualité de ces milieux avec le maintien de haies, de murets, de bosquets, de prairies permanentes, etc. Or, actuellement, cette espèce subit de plein fouet, d'une part, les pratiques agricoles qui visent justement à supprimer ces éléments du paysage, et, d'autre part, les traitements (la bromadiolone, le gazage des galeries) opérés à grande échelle en raison des pullulations du campagnol terrestre. L'hermine est donc une espèce qui est indicatrice de l'évolution actuelle de la qualité de ce type de milieux et, à ce titre, doit rester une espèce déterminante pour les ZNIEFF. Le CSRPN souhaite donc la réintégration de l'hermine dans les espèces déterminantes

Pour les Chiroptères, pour les nouvelles listes, un certain nombre de retraits ont été justifiés (9 en RA et 5 en Auvergne). Les ajouts sont constitués d'espèces déjà présentes sur une des deux listes. 19 espèces sont proposées comme déterminantes.

Pour les Mammifères, autres que les Chiroptères, le raisonnement semble se faire sur l'Auvergne seule, hors la liste concernera aussi des territoires du massif central ardéchois et ligériens. La liste est calée sur l'ancienne auvergnate avec 8 ajouts. 17 espèces sont proposées comme déterminantes.

III – Avis du CSRPN

Ce dossier semble complet, la méthode nationale appliquée et des échanges avec d'autres experts ont été réalisés. On peut noter cependant un manque d'homogénéisation entre les Chiroptères et les autres Mammifères. Pour ces derniers, il aurait été souhaitable d'avoir plus de données (ONCFS, ONF...). Le CSRPN donne donc un avis favorable à cette proposition de liste, car il trouve cette dernière globalement réaliste, mais il souhaite néanmoins la réintégration de l'hermine dans les espèces déterminantes.

Le président du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS

